

**INTERNET**RAPPORT D'ACTIVITÉS

de la

COMMISSION DE SURVEILLANCE DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE  
TRAVAIL

POUR LES HÔTELS, RESTAURANTS ET CAFÉS (CCNT)

pour l'année 2012

---

TABLE DES MATIÈRES

- I CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE TRAVAIL
- II EXÉCUTION DE LA CONVENTION
- III NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS ASSUJETTIS
- IV COMMISSION PARITAIRE DE SURVEILLANCE de la CCNT
- V ORGANES D'EXÉCUTION - Commission de surveillance
- VI BILAN au 31 décembre 2012

## I

**Convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés**

---

En 2012, la Commission paritaire de surveillance et l'office de contrôle ont traité, outre des affaires courantes, principalement de la requête concernant le nouveau champ d'application (publiée le 18 décembre 2011) et de l'évaluation d'une nouvelle solution pour l'informatique de l'office de contrôle.

Nouveau champ d'application, art. 1 et 2 CCNT :

Le Secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) a reçu dans les délais plus de 150 oppositions provenant de branches directement ou indirectement concernées, de même que d'établissements isolés.

Une délégation du comité, composée de MM. Hannes Jaisli et Stefan Unternährer, a traité les oppositions conjointement avec M. Thomas Jaisli (conseiller juridique externe). Toute une série d'entretiens et d'auditions ont eu lieu avec des opposants ainsi qu'avec le Seco et le Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann. Le Seco n'a malheureusement pas pu transmettre ce dossier au Conseil fédéral jusqu'à la fin de 2012.

Nouvelle solution pour l'informatique de l'office de contrôle :

L'évaluation d'un système électronique de gestion des documents était devenue nécessaire en raison du manque de place et d'efficacité ainsi que des performances insuffisantes.

Les offres soumises n'ont toutefois pas pu être retenues en raison du logiciel de base utilisé jusqu'à ce jour (gestion des établissements). Force a été, après la réception d'une offre portant sur un logiciel remanié pour la gestion des établissements, de constater que la taille et la complexité de ce projet prenaient une nouvelle ampleur, c'est pourquoi il a été décidé de s'assurer, en la personne d'Alfred Klopfenstein, les services d'un spécialiste neutre de la gestion des données qui a été chargé de définir nos besoins en matière d'informatique.

Après l'élaboration d'un concept technique détaillé, plusieurs fournisseurs ont été invités à soumettre une offre. Sur 15 fournisseurs entrant en question, 4 ont été retenus pour le tour final. M. Klopfenstein a procédé à l'analyse de toutes les offres et les a présentées de manière détaillée au comité de la Commission paritaire de surveillance.

Finalement, le comité a adjugé le mandat à la société ComgateSolution, à Berne, conformément à la recommandation émise.

Le 21 décembre 2012, déjà, a eu lieu la rencontre initiale avec la société Comgate. L'objectif est de pouvoir commencer la facturation des contributions aux frais d'exécution avec la nouvelle solution informatique dès la fin 2013.

II

---

## Exécution de la Convention

Les principales activités réalisées en 2012 ont été :

### 1.) Encaissement des contributions aux frais d'exécution

Cette année, les contributions aux frais d'exécution sont restées à CHF 89.– par établissement et par collaboratrice et collaborateur.

Cette année aussi, les factures des contributions annuelles aux frais d'exécution ont été envoyées en décembre.

Sur les 1'444 dossiers en suspens au début de 2012 et les 2'955 dossiers transmis en août, 2'564 dossiers ont été liquidés par le Bureau de recouvrement de créances jusqu'au 31.12.2012.

En ce qui concerne les contributions pour l'année 2011, 2'955 postes ont dû être transmis au Bureau de recouvrement de créances en août.

Sur ce total, 1'541 cas ont pu être liquidés jusqu'au 31.12.2012.

### 2.) Renseignements juridiques téléphoniques

25'524 renseignements téléphoniques gratuits concernant la CCNT ont été donnés en 2012 (exercice précédent : 22'144). Il faut ajouter à ce nombre 6'957 renseignements concernant le Code des obligations, la loi sur le travail, l'encaissement des contributions aux frais d'exécution, etc. (exercice précédent : 7'161). Ce nombre correspond à une moyenne d'environ 131 renseignements téléphoniques par jour ouvrable (exercice précédent : 115).

Le nombre de conseils personnels donnés au guichet est de 147 au total (exercice précédent : 164).

Le nombre de demandes de renseignements par courrier électronique a été de 3'613 en 2012 (exercice précédent : 3'753).

### 3.) Internet

En 2012, notre site Internet a été visité en moyenne 1'434 fois par jour (exercice précédent : 1'233), avec un total de 22'179 pages consultées par jour (exercice précédent : 24'274), ce qui correspond à 43'031 visites et 665'362 pages consultées par mois (exercice précédent : 731'210).

### 4.) Contrôles par sondages

#### 4.1.) Contrôles par sondages du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012

La nouvelle série de contrôles par sondages, qui avait démarré le 1<sup>er</sup> juillet 2011, a de nouveau porté sur 2'000 établissements sélectionnés de manière aléatoire et s'est terminée dans les délais, le 30 juin 2012. En raison de l'entrée en vigueur des articles 10 (salaires minimums) et 12 (13<sup>e</sup> salaire mensuel), seul l'enregistrement du temps de travail a été contrôlé pendant ce cycle. Les employeurs ont ainsi la possibilité de poser des questions ciblées au sujet des nouveautés concernant les salaires minimums et le 13<sup>e</sup> salaire

mensuel entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Il va de soi qu'il a été répondu à toutes les éventuelles autres questions concernant la CCNT.

Il existe un système utilisable de saisie du temps de travail dans 91.2% (exercice précédent : 91.3%) des établissements.

Des contrôles subséquents seront effectués dans 502 établissements au total. Près de la moitié des établissements contrôlés ont saisi l'occasion de poser des questions au sujet des nouveautés entrées en vigueur en 2012. Dans la plupart des établissements, des explications ont été données au sujet de l'art 10 CCNT, salaires minimums (modification de la Convention, passage de l'expérience à la formation/formation continue, etc.).

Des réponses ont cependant aussi été données au sujet de l'art. 12 (13<sup>e</sup> salaire mensuel) et d'autres articles de la CCNT.

#### **4.2.) Contrôles par sondages du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013**

2'000 établissements ont de nouveau été sélectionnés de manière aléatoire pour les contrôles par sondages à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2012. Les points contrôlés sont:

- Salaires minimums des catégories I, II, III (conformément à l'article 10 CCNT)
- Contrôle du temps de travail (conformément aux articles 15, 21 CCNT)
- Décompte final (en existe-t-il un?)

1'078 établissements ont déjà pu être contrôlés jusqu'au 31 décembre 2012.

#### **5.) Loi sur les travailleurs détachés**

A la suite de plusieurs entretiens avec des représentants du Seco, la transmission des informations des organes d'annonce cantonaux à la Commission paritaire de surveillance a continué de s'améliorer en 2012 par rapport à l'année précédente. 12 cantons ont annoncé un total de 337 travailleurs détachés et 18 prestataires de services indépendants.

21 cantons ont par ailleurs annoncé, au total, 7'788 travailleurs étrangers qui ont pris un emploi auprès d'un employeur suisse (exercice précédent: 6'779).

En comparaison, le Seco publie les chiffres suivants:

Travailleurs détachés dans l'hôtellerie et la restauration	931
Prestataires de services indépendants	506
Travailleurs étrangers prenant un emploi chez un employeur suisse	11'678

Sur la base des annonces reçues, les inspecteurs ont contrôlé 1'055 travailleurs étrangers dans 191 établissements.

L'assistant à l'inspection a contrôlé 273 travailleurs détachés et 18 prestataires de services indépendants dans 39 établissements.

#### **6.) Loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir (LTN)**

Les conventions conclues en 2008 avec les cantons de Bâle-Ville et de Zurich ont été reconduites / maintenues en 2012. Des procès-verbaux relatifs au travail au noir ont été établis à l'occasion des contrôles par sondages pour 319 établissements et transmis à qui de droit.

## **7.) Inspecteurs/trices**

En plus des contrôles par sondages et des contrôles subséquents, les inspecteurs/trices ont effectué 429 contrôles pendant l'exercice sous revue, sur la base de 445 nouvelles plaintes et de 58 plaintes datant de l'année précédente. Parallèlement, 56 dossiers ont été fermés en 2012 (retraits, non-assujettissements, faillites, etc.).

Les inspecteurs ont par ailleurs effectué 1'039 contrôles subséquents en 2012 (découlant de contrôles par sondages et de plaintes).

## III

**Nombre d'établissements assujettis**

Le nombre d'assujettissements à la Convention collective nationale de travail au début de 2012 était le suivant :

- Etablissements assujettis	27'228
- Départs en cours d'année en raison de la cessation d'activités parce que les conditions d'assujettissement n'étaient plus remplies, etc.	658
- Nouveaux assujettissements à la suite de l'ouverture de nouveaux établissements, de réouvertures ou parce que l'établissement remplit les conditions d'assujettissement	690
- L'office de contrôle a enregistré 7'504 mutations en cours d'année ( changements de nom ou de raison sociale et d'adresse, sans influence sur le nombre d'établissements assujettis ).	.-
	-----
- Nombre d'établissements assujettis à la fin de 2012	27'260
	=====

## IV

### Commission paritaire de surveillance de la Convention collective nationale de travail

Pendant l'exercice sous revue, la Commission de surveillance a siégé en **séance plénière** au printemps et en automne (le 29 juin à Zurich et le 5 novembre à Berne).

Les affaires suivantes ont été traitées :

- Bilan et compte d'exploitation 2011
- Bilan intermédiaire au 30 juin 2012
- Attributions
- Budget 2013
- Rapport d'activités 2011
- Résultats des contrôles par sondages de juillet 2011 à juillet 2012
- Litiges (peines conventionnelles)
- Décision de versement de contributions pour les cours de formation continue et de perfectionnement d'UNiA, en vertu de l'article 35h CCNT

En 2012, le **comité** de la Commission de surveillance a siégé en janvier, février, mars, avril, mai, juin, août, septembre, octobre, novembre et décembre.

Ces séances ont eu lieu à Berne, Dübendorf, Le Noirmont, Lucerne, Olten, Rothrist et Zurich.

Le comité a traité les affaires permanentes suivantes : questions financières (bilan et compte d'exploitation 2011, bilan intermédiaire au 30 juin 2012, attributions de fonds, budget 2013), contrôles par sondages (état des travaux, contrôles subséquents), litiges juridiques de la Commission de surveillance et de l'office de contrôle, informations concernant la commission tripartite et statistique des renseignements donnés par l'office de contrôle.

Des thèmes tels que :

- CCNT 2010 ; concept de formation et de perfectionnement répartition des fonds, subventions, forfait
- Convention entre le Seco et la Commission paritaire de surveillance de la CCNT pour les hôtels, restaurants et cafés au sujet de l'exécution des mesures d'accompagnement
- Contrôle du temps de travail ; solution de l'office de contrôle
- Versements aux parties contractantes
- Convention de prestations en rapport avec l'exécution de la loi fédérale concernant des mesures en matière de lutte contre le travail au noir
- Art. 1 et 2 CCNT, champ d'application
- TED, acquisition d'une nouvelle solution pour l'informatique de l'office de contrôle
- Nouvelle formulation de la totalité de la correspondance, avec M<sup>e</sup> Güngerich
- Nouvelle forme juridique de l'office de contrôle
- Décompte final ; variante électronique et variante manuelle
- Cours pour les fiduciaires
- Libre circulation des personnes/convention de prestations avec le Seco

- Comptes rendus et décomptes finaux pour les cours Progresso, Galateo et Progredir
- Questions d'assujettissement
- Salaires pendant les stages préalables
- Tempcontrol, etc.

ont complété l'ordre du jour des séances.

## V

**Organes d'exécution de la Convention collective nationale de travail pour les hôtels, restaurants et cafés****Commission de surveillance****Président**

Monsieur F. Lachat, lic. phil. et lic. en droi

**Représentants  
d'hotelleriesuisse**Monsieur G. Brentel  
Monsieur M. Kaufmann, avocat  
Monsieur P.-A. Michoud**Représentants de  
Gastrosuisse**Monsieur H. Jaisli, avocat  
Monsieur J. Müller-Tschirky  
Monsieur E. Bachmann  
Monsieur F. Haenni**Représentants de SCA**Monsieur P. Hohl, lic. oec. HSG  
Monsieur HP. Oettli**Représentants de H&G Uni**Monsieur E. Dubuis  
Monsieur U. Masshardt  
Monsieur J. Gonzalvez  
Monsieur B. Poma  
Monsieur St. Unternährer, lic. en droit  
Monsieur G. Knecht**Représentants d'UNiA**Monsieur M. Moretto, lic. phil. hist.  
Madame M. Zürcher**Représentant de Syna**

Monsieur G. Bechtiger

**Comité****Président**

Monsieur F. Lachat, lic. phil. et lic. en droi

**Vice-présidents**Monsieur St. Unternährer, lic. en droit  
Monsieur M. Kaufmann, avocat**Membres**Monsieur G. Bechtiger  
Monsieur P. Hohl, lic. oec. HSG  
Monsieur M. Moretto, lic. phil. hist.  
Monsieur H. Jaisli, avocat

**Délégation des vérificateurs des comptes**

Monsieur G. Bechtiger  
Monsieur H. Jaisli, avocat

**Secrétariat de la Commission de surveillance**

Madame Chr. Büchler

**Organe externe de révision**

KPMG SA, Bâle

**Office de contrôle de la Convention collective nationale de travail**

	Directeur	Monsieur H. Moser
Jusqu'au 30.06.2012	Inspecteur	Monsieur B. Ducraux
	Inspectrice	Madame A. Filippi
	Inspecteur	Monsieur A. Geiser
	Inspectrice	Madame S. Vulliamy
	Inspecteur	Monsieur C. Rovina
A partir du 01.07.2012	Inspecteur	Monsieur Q. Charmill
	Inspectrice	Madame I. Steiner
	Inspectrice	Madame S. Louis
	Inspecteur	Monsieur P. Poggio
	Inspectrice	Madame S. Stegman
	Inspecteur	Monsieur R. Sefidan
	Inspecteur	Monsieur J. P. Wälti
	Assistant à l'inspection	Monsieur R. Ottolini
	Chef du service interne/comptable	Madame C. Widmer
	Collaboratrice TED	Madame S. Flury
	Service juridique	Madame L. Lanz
	Service juridique	Madame C. Bordin
	Service juridique	Madame R. Zaugg
	Service juridique	Monsieur D. Sägesse

## VI

<b>Bilan au 31 décembre</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Liquidités et titres	12'100'354	7'384'351
Créances et régularisations	3'168'192	3'886'584
<b>Total des actifs circulant</b>	<b>15'268'546</b>	<b>11'270'935</b>
Total des actifs immobilisés	310'107	396'950
<b>Total des actifs</b>	<b>15'578'653</b>	<b>11'667'885</b>
Capitaux étrangers à court terme	649'143	276'807
Provisions, formation et perfectionnement	11'562'728	8'080'357
Fonds propres	3'366'782	3'290'721
<b>Total des passifs</b>	<b>15'578'653</b>	<b>11'647'885</b>
<b>Compte de profits et pertes</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
Recettes des contributions aux frais d'exécution	16'917'509	17'300'098
Autres recettes	520'126	457'627
Produits financiers	42'585	53'447
<b>Total des recettes</b>	<b>17'480'220</b>	<b>17'811'172</b>
Charges de l'office de contrôle	4'669'853	4'364'288
Exécution de la Convention, associations	2'200'000	2'200'000
Formation et perfectionnement	10'316'948	10'671'115
<b>Total des charges</b>	<b>17'186'801</b>	<b>17'235'403</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>293'419</b>	<b>575'769</b>